



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
29 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

---

**Deuxième session ordinaire de 2011**

6-9 septembre 2011, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Bureau des Nations Unies pour les services  
d'appui aux projets**

**Projet de budget du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets  
pour l'exercice biennal 2012-2013**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exercice biennal 2012-2013 (DP/OPS/2011/5) et s'est entretenu avec le Directeur exécutif de l'UNOPS, qui lui a donné des renseignements complémentaires et des précisions.

**Résultats en matière de gestion et cadre budgétaire**

2. Le Comité consultatif note que le projet de budget pour 2010-2011 était fondé sur 16 fonctions harmonisées (AC/1705, par. 2), tandis que celui pour 2012-2013 s'inscrit dans un cadre simplifié comportant sept groupes fonctionnels harmonisés, comme suite à une décision du Conseil d'administration à sa première session de fond de 2011 (DP/OPS/2011/5, annexe 1, par. 1 et 27). Le cadre simplifié s'applique aussi au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le tableau 1 du projet de budget regroupe des renseignements relatifs à l'allocation des ressources selon les sept groupes fonctionnels et précise les indicateurs de performance, la base de référence et les objectifs. L'UNOPS a indiqué que le cadre comportait trois grandes composantes : les résultats de gestion, les activités de base et les fonctions institutionnelles. On trouvera des renseignements détaillés sur les résultats de gestion et le cadre budgétaire aux paragraphes 35 à 75 et à l'annexe I du projet de budget.

3. **Le Comité consultatif comprend bien que le cadre budgétaire simplifié correspond à une initiative adoptée par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et l'UNOPS afin d'harmoniser le reclassement des dépenses et la budgétisation**



**axée sur les résultats, mais il estime que d'autres améliorations s'imposent pour présenter un document plus facile à lire.** Par exemple, les figures I, V et VI de la version préliminaire du projet de budget remise au Comité étaient quasiment illisibles.

#### **Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013**

4. Les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent au total à 148,7 millions de dollars, soit 5,5 % des prévisions de dépenses totales (ibid., par. 76 et fig. II). Elles se répartissent comme suit : a) 139,7 millions de dollars de ressources destinées à la gestion ; b) 1 million de dollars correspondant au montant estimatif des dépenses supplémentaires et exceptionnelles liées à l'adoption des normes IPSAS ; c) 8 millions de dollars pour toutes dépenses imprévues. À titre de comparaison, le projet de budget pour l'exercice en cours prévoyait 130,2 millions de dollars au titre des ressources de gestion et 5 millions de dollars au titre des dépenses imprévues. Le Comité consultatif note que le montant total des produits bruts pour l'exercice biennal 2012-2013 est estimé à 148,7 millions de dollars et comprend 118,5 millions de dollars au titre des produits provenant des services d'appui aux projets, 20 millions de dollars provenant des services de consultation et de transactions et 10 millions de dollars de produits divers (ibid., par. 27).

5. Le Comité consultatif note que, pour l'exercice 2012-2013, l'UNOPS a proposé de réduire de 2,1 millions de dollars (9 %) les ressources au titre des consultants et de 2,7 millions de dollars (11 %) celles correspondant aux dépenses opérationnelles. Il note également que l'UNOPS envisage de déménager son siège pour l'installer dans la nouvelle Cité des Nations Unies, à Copenhague, où il partagera des locaux avec les autres organismes des Nations Unies présents dans le pays. **Le Comité consultatif accueille favorablement ces initiatives et escompte que le fait de partager des locaux avec les autres organismes des Nations Unies à Copenhague facilitera le recours à des services communs et entraînera des gains d'efficacité et des économies.**

6. Le Comité consultatif note également que le projet de budget 2012-2013 prévoit le financement du versement d'éventuelles récompenses dans le cadre du projet pilote triennal de gestion des performances portant sur la reconnaissance, les récompenses et les sanctions, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNOPS et aux principes approuvés par la Commission de la fonction publique internationale (ibid., par. 85). **Le Comité consultatif compte que des renseignements relatifs à la mise en œuvre du projet pilote figureront dans le prochain projet de budget.**

#### *Postes*

7. L'UNOPS indique que le nombre de postes pour 2012-2013 est identique à celui de 2011 (ibid., par. 78 et 80). Selon le tableau 2 du projet de budget, il y aura 366 postes au total, soit une augmentation nette de 21 postes par rapport à l'exercice en cours, qui en comptait 345. L'UNOPS indique que l'augmentation nette de 21 postes pour 2012-2013 tient principalement à l'achèvement du reclassement entamé en 2009 comme suite à la décision 2009/5 du Conseil d'administration de mieux faire concorder les tableaux d'effectifs avec la structure générale (ibid., par. 81). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que l'UNOPS disposait de 366 postes au 1<sup>er</sup> janvier 2011, y compris les 21 postes supplémentaires dont il est

question dans le tableau 2. Il note à cet égard que l'article 14.02 du Règlement financier autorise le Directeur exécutif à virer des fonds entre différents postes du budget administratif biennal approuvé et à augmenter ou réduire le montant total des crédits alloués au titre de ce budget (y compris le nombre de postes inscrits au tableau d'effectifs), sous réserve que l'objectif fixé par le Conseil d'administration concernant le produit net n'en soit pas modifié (ibid., par. 24).

8. Le projet de budget prévoit de reclasser le poste de directeur exécutif de sorte que celui-ci ait rang de secrétaire général adjoint et non plus seulement de sous-secrétaire général, compte tenu de l'augmentation des responsabilités et des fonctions attachées à ce poste. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que comme suite à l'adoption de la nouvelle structure de gouvernance de l'UNOPS, le Directeur exécutif était désormais chargé d'administrer les ressources financières et humaines du Bureau et rendait compte au Conseil d'administration et au Secrétaire général. À cet égard, il note que, dans sa résolution 65/176 du 20 décembre 2010, l'Assemblée générale a réaffirmé que l'UNOPS jouait un rôle central au sein du système des Nations Unies dans les domaines de la passation et de la gestion des marchés, ainsi que des travaux de génie civil et du développement de l'infrastructure matérielle, y compris en ce qui concernait les activités de renforcement des capacités. Dans la même résolution, elle a décidé de changer le nom du Conseil d'administration de façon à y faire apparaître l'UNOPS (Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS). **Le Comité consultatif ne s'oppose pas au reclassement du poste de directeur exécutif.**

#### *Présentation*

9. Dans son rapport sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2010-2011 (AC/1075, par. 7), le Comité consultatif avait recommandé qu'une ventilation des dépenses par grands objets de dépense soit donnée dans le cadre du projet de budget pour 2012-2013. À cet égard, il note que le tableau récapitulatif 3 du projet de budget donne le détail par catégorie de dépenses. **Le Comité consultatif accueille favorablement l'ajout des renseignements demandés.** Il note toutefois que le projet de budget ne consacre que 10 paragraphes aux prévisions budgétaires pour l'exercice 2012-2013 et ne donne pas suffisamment d'explications sur les changements proposés en ce qui concerne les dépenses de personnel et les autres dépenses. **Le Comité consultatif estime qu'il faudrait faire figurer des renseignements plus détaillés dans les prochains projets de budget, en particulier sur les changements proposés et sur l'organigramme.**

#### **Normes comptables internationales pour le secteur public**

10. L'UNOPS prévoit que le passage des Normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), qui se produira en 2012, fera baisser le montant net des produits pour 2012-2013 de quelque 13 millions de dollars, principalement à cause du report de la comptabilisation d'un montant de 12 millions au titre des produits du fait du passage aux nouvelles normes, et du changement de traitement d'éléments d'actif d'une valeur de 1 million de dollars (ibid., par. 18 à 20). Le Comité consultatif note que le report du produit de 12 millions de dollars est ponctuel et ne se reproduira pas dans les exercices futurs.

11. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que l'UNOPS était le seul organisme des Nations Unies à s'autofinancer et était donc tenu d'atteindre ses objectifs de performance, notamment le maintien de sa réserve opérationnelle au niveau fixé par le Conseil d'administration. Étant donné qu'il ne percevrait qu'avec retard un montant de 12 millions (20 %) au titre de ses honoraires de gestion pour 2012, l'UNOPS avait avisé le Comité consultatif et le Conseil d'administration que la première année du passage aux normes IPSAS aurait des conséquences sur le montant estimatif net de ses produits, mais que le but était d'améliorer la compréhension et la transparence des résultats financiers dont il était responsable.

12. S'étant renseigné, le Comité consultatif a également été informé que l'UNOPS s'était doté d'un plan d'application des normes IPSAS doté de ressources suffisantes. De plus, il avait satisfait aux méthodes comptables les plus cruciales, notamment celles concernant la comptabilisation des produits et des dépenses, et la gestion des éléments d'actif et de l'encaisse. Le Comité consultatif rappelle que l'UNOPS a déjà révisé son Règlement financier et ses règles de gestion financière afin de se préparer au passage aux normes IPSAS. Le Comité a été informé que l'UNOPS était tributaire du PNUD pour tout changement à apporter au progiciel de gestion intégré, mais qu'il avait mis au point des méthodes de collecte, de nettoyage et de conversion de ses données comptables. Les premiers essais reposant sur des données comptables réelles auront lieu au premier semestre 2012. **Le Comité consultatif accueille favorablement les préparatifs intensifs faits par l'UNOPS dans la perspective du passage aux normes IPSAS.**

#### **Réserve opérationnelle**

13. Les paragraphes 29 à 34 du projet de budget sont consacrés à la réserve opérationnelle de l'UNOPS et l'annexe II renferme des renseignements détaillés sur cette réserve et sur l'utilisation qui en est faite. Il est indiqué que le montant minimum de la réserve opérationnelle est calculé sur la base de 4 % de la moyenne mobile du budget de gestion et des dépenses de projets au cours des trois années précédentes. En tant qu'organisme totalement autofinancé, l'UNOPS doit veiller à ce que la réserve opérationnelle reste supérieure au niveau minimum requis afin de se prémunir contre les imprévus liés aux produits et de pouvoir procéder à des investissements au-delà de l'exercice budgétaire en cours. Le Comité consultatif note que l'UNOPS a atteint le montant minimum de la réserve opérationnelle à la fin de 2009, soit deux ans avant le délai fixé dans le cadre des prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011. Ainsi, le solde d'ouverture de la réserve pour l'exercice biennal 2010-2011 était de 42,7 millions de dollars, soit 0,6 million de dollars de plus que le minimum requis, tandis que le solde de clôture est actuellement estimé à 57 millions de dollars, soit 10 millions de plus que l'estimation du montant minimum pour la même période. L'UNOPS entend obtenir des marges suffisamment élevées pour l'exercice en cours et l'exercice suivant, pour qu'en fin d'année 2013, le montant de la réserve opérationnelle soit supérieur au minimum fixé par le Conseil d'administration, et ce, en dépit des effets notables qu'aura l'application des normes IPSAS sur la situation financière (voir par. 10 ci-dessus).

14. L'UNOPS peut raisonnablement espérer qu'il atteindra, voire dépassera, l'objectif concernant le montant net des produits fixé pour l'exercice en cours, mais il sait que des incertitudes assez importantes subsistent pour 2011. Il suivra de près les tendances qui se dessinent en ce qui concerne les produits et les dépenses et,

ainsi que l'article 14.02 du Règlement financier l'y autorise, il apportera des modifications au budget afin de faire concorder les dépenses de gestion avec l'évolution de la situation. À cet égard, l'UNOPS envisage de mener une étude en 2012 afin d'évaluer, entre autres, le montant effectif de la réserve opérationnelle au regard du montant minimum prescrit à la suite du passage aux normes IPSAS (ibid., par. 16, 31, 33 et 34). **Le Comité consultatif engage l'UNOPS à continuer à gérer avec prudence les ressources mises à sa disposition afin de consolider les gains obtenus à ce jour et de continuer à garantir sa viabilité financière à moyen et à long terme** (AC/1705, par. 20).

#### **Autres observations**

15. Le Comité consultatif note que l'UNOPS a beaucoup progressé ces dernières années à en juger par ses prévisions budgétaires. Il a affirmé sa viabilité financière pendant cinq années consécutives et a atteint le montant minimum fixé pour la réserve opérationnelle à la fin de 2009, soit deux ans avant le délai fixé. Les auditeurs externes ont émis une opinion sans réserve en ce qui concerne ses états financiers de l'exercice 2008-2009, et il a obtenu la certification ISO 9001 en matière de gestion de qualité et la certification du Chartered Institute of Purchasing and Supply dans le domaine des politiques et procédures d'achats en 2011 (ibid., par. 6, 8 et 9). **Le Comité consultatif félicite l'UNOPS de ses réalisations.**

16. Lors de l'examen du projet de budget pour 2012-2013, le Comité consultatif était saisi du rapport annuel de l'UNOPS qu'il a jugé riche en renseignements et intéressant. Il note les activités menées par le Bureau dans les domaines transversaux, en particulier le fait que 30 % des projets appuyés par l'UNOPS en 2010 aient contribué à améliorer d'une façon ou d'une autre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (p. 45 du rapport). **Le Comité consultatif accueille favorablement les activités entreprises par l'UNOPS à cet égard et l'engage à les poursuivre.**